

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DU CLUB 11/13 ANS

Délibération du C.C.A.S. n° 45/2019 du 24 septembre 2019

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2019

Application agréée E.legalite.com

MODALITÉS D'ACCUEIL

Le Club 11-13 ans fait partie du Service Enfance Jeunesse. Il se trouve dans la résidence du Réveillon rue du Bois Notre Dame (Tél : 01 60 28 08 32) et accueille les jeunes de 11 à 13 ans révolus.

Les horaires d'ouverture :

Le Club est ouvert :

- De 14h à 19h les mercredis
- De 10h à 19h du lundi au vendredi durant les vacances scolaires. Les jeunes ont la possibilité de déjeuner sur place en amenant leur repas.

Le Club est fermé en août.

Le fonctionnement du Club 11-13 ans se veut différent de celui de l'Accueil de Loisirs Primaire tout en répondant à votre besoin légitime d'accueil de loisirs.

Trois formules vous sont proposées :

- 1) Vous déposez votre jeune et vous venez le rechercher (formule dite fermée)
- 2) Le jeune repart seul à une heure précise indiquée sur la fiche d'inscription, que ce soit le mercredi ou pendant les vacances scolaires (formule dite semi-ouverte)
- 3) Vous lui permettez de venir et de repartir seul lorsqu'il le souhaite sous votre responsabilité (formule dite ouverte)

Il est possible de modifier la formule choisie en cours d'année.

En dehors de ces horaires et pour la formule ouverte, dès que le jeune a quitté les locaux du Club, nous dégageons notre entière responsabilité. Les trajets pour se rendre ou repartir du Club sont également sous la responsabilité des parents.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

L'inscription est à remettre au secrétariat du Service Enfance Jeunesse (24 bis rue de la Forêt de Jouy) ou auprès de l'équipe d'animation du Club 11-13 ans.

Horaires : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 18h00.

Le dossier doit être complet : photocopies des vaccinations, attestation d'assurance, certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou une copie d'une licence en cours de validité, et un test d'aisance aquatique.

Les sorties :

Des sorties sont organisées une fois par mois et une fois par semaine pendant les vacances scolaires. Une autorisation parentale est obligatoire pour chaque sortie. Vous devez à ce titre compléter le document « sortie » et le remettre impérativement au Club au plus tard une semaine avant la sortie. Les jeunes n'ayant pas remis le document de sortie ne pourront participer à celle-ci, ils seront alors accueillis à l'Accueil de Loisirs Primaire.

Les séjours :

Le club organise un séjour par an.

Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de places disponibles, une priorité sera accordée en fonction de l'ordre des critères suivants :

1. Le jeune doit être inscrit au Club 11/13 ans et fréquenter régulièrement le Club,
2. La priorité est donnée au jeune dont le quotient familial est A, B, C ou D,
3. Aux familles mono parentales,
4. Le jeune ne doit pas avoir participé à un séjour organisé par la ville de Lésigny dans l'année civile qui précède,
5. Aux familles nombreuses,
6. L'équilibre entre le nombre de filles et de garçons est privilégié pendant le séjour,
7. L'ordre chronologique des inscriptions est pris en compte.

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/09/2019

Application agréée E-loyalite.com

Pour toute inscription à un séjour organisé par le Club, un chèque d'acompte de 30 % du séjour vous sera demandé. L'inscription est ferme et définitive et vous engage à régler la totalité du séjour avant le départ.

En cas d'annulation, la totalité du montant reste due.

Seule la commission Enfance Jeunesse sera habilitée à statuer sur les raisons de désistement et appréciera chaque cas sur présentation des justificatifs.

Le respect :

Les jeunes sont tenus d'avoir une attitude et un langage correct entre eux et envers les adultes. Le matériel d'animation du Club est mis à la disposition des jeunes durant les horaires d'ouverture. Ainsi toute dégradation de celui-ci sera facturée. Les locaux étant entretenus quotidiennement, les participants sont tenus d'en respecter l'état.

Les sanctions :

En cas de non-respect du présent règlement intérieur :

- ❖ Rencontre avec le jeune et l'animateur pour dialoguer sur les problèmes
- ❖ Rencontre entre les parents, le jeune et l'animateur pour tenter de résoudre les difficultés
- ❖ Exclusion temporaire
- ❖ Exclusion définitive

MODALITÉS DE FACTURATION

La participation des parents :

Les tarifs du Club sont calculés suivant le quotient familial pour les habitants de Lésigny. Un tarif unique est appliqué pour les communes extérieures. Toutes les activités et les sorties sont comprises dans la cotisation trimestrielle. Le jeune qui n'a jamais été inscrit au Club 11-13 ans peut bénéficier de 2 journées d'essai qui ne sont pas facturées, hors sortie ou repas.

Le trimestre est dû dès la première présence du jeune, hors journée d'essai.

Le paiement est à effectuer dès réception de la facture, **auprès du secrétariat du Service Enfance Jeunesse**, ou auprès de l'équipe d'animation du Club 11/13 ans. Pour le mois de juillet, un passeport été est proposé.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public.

TARIFS DU CLUB 11/13 ANS

Quotients	Tarifs trimestriels en €	Passeport Été
A et B	25.06	28.27
C et D	31.47	33.63
E	34.67	37.30
F	37.30	41.62
G	40.56	43.72
Extérieur	103.46	112.02

- ❖ 1^{er} trimestre : Septembre
- ❖ 2^{ème} trimestre : Janvier
- ❖ 3^{ème} trimestre : Avril
- ❖ Passeport été : Juillet

voir délibération
n° 46/2022 du 28/12/2022
ci-jointe.

Fait à Lésigny, le 30 septembre 2019

Le Président du C.C.A.S.
Michel RAPPIN



REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2019

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
Réunion ordinaire du 14 décembre 2022

Date de convocation
8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze décembre à 14h00, le conseil d'administration du C.C.A.S., légalement convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni en salle des commissions, à Lésigny, sous la présidence de Monsieur Michel PAPIN, Président du C.C.A.S.

Date d'affichage du compte-rendu sommaire
20 décembre 2022

Etai~~ent~~ présents : M. Papin – Mme Rouen – Mme Le Pellec – Mme Juskiwieski – M. Hamelle – Mme Miroux – Mme Burger – Mme Millet – M. Jouan – Mme Cavadini

Nombre de membres

En exercice 13
Présents 10
Représentés 03

Etai~~ent~~ représentés : Mme Platel par Mme Le Pellec – M. Pironneau par Mme Rouen – Mme Dermagne par Mme Juskiwieski
Secrétaire de séance : Mme Rouen
Assistait à la réunion : Mme Deszcz

46/2022 – Tarifs du Club 11/13 ans pour l'année 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°43/2018 du 13 novembre 2018 relative aux tarifs du Club 11/13 ans,
Considérant que le Club 11/13 ans est un accueil collectif de mineurs,
Considérant qu'il convient de revaloriser le montant du Club 11/13 ans à hauteur de 1,5%,
Considérant dès lors, qu'il convient de modifier les tarifs du Club 11/13 ans,

Après en avoir délibéré,
Le conseil d'administration du C.C.A.S.,
A l'unanimité,

FIXE les tarifs du Club 11/13 ans, à partir du 1^{er} janvier 2023, calculés suivant le quotient familial, pour les habitants de Lésigny, et un tarif unique pour les communes extérieures, selon le tableau ci-dessous :

Quotient	Tarifs trimestriels en euros	Passeport Eté
A & B	25.44	28.69
C & D	31.95	34.13
E	35.19	37.86
F	37.86	42.24
G	41.17	44.38
Extérieur	105.01	113.70

DIT que les recettes afférentes à ces tarifs seront inscrites au budget primitif 2023 du C.C.A.S., en section de fonctionnement, au chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » à l'article 706 « prestations de services ».

Fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre
Fait à Lésigny le 14 décembre 2022

La secrétaire de séance
Dominique ROUEN

Le Président
Michel PAPIN

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa télétransmission au contrôle de légalité le 28.12.2022
Et de la notification au publication et affichage le 28.12.2022
Le président
Michel PAPIN

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

CHARTE DE BON COMPORTEMENT

DU CLUB 11/13 ANS

En venant à l'accueil jeune, je m'engage à respecter les points suivants :

- Avoir une attitude et un langage correct envers les jeunes et les adultes,
- Respecter les consignes données par l'équipe d'animation lors des différentes activités ou sorties,
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition,
- S'abstenir de consommer des produits dangereux ou interdits,
- Tenir des propos respectueux et bienveillants,
- Modérer l'utilisation du téléphone portable.

Signature du jeune :

Autorisation :

Je soussigné (e), AUTORISE mon fils, ma fille.....
A participer aux activités du Club 11-13 ans et AUTORISE également le responsable du Club, à faire hospitaliser mon enfant et à le faire opérer en cas d'absolue nécessité. Je déclare avoir pris connaissance des dispositions suivantes : « en cas de soins médicaux, les frais occasionnés par le traitement de l'enfant seront à la charge de la famille ».
Dans le cadre des différentes activités proposées, des photos de mon enfant pourront être prise et j'autorise leur utilisation pour des expositions ou des publications liées au club.
-J'autorise l'équipe d'animation à utiliser l'image de mon enfant pour la présentation, la promotion et l'illustration des actions jeunes sur le territoire

OUI NON

Le Club 11/13 ans dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement votre dossier d'inscription. Les données recueillies ne sont destinées qu'au service Enfance-Jeunesse et ne sont transmises à aucun tiers. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits nous vous invitons à contacter le service Enfance-Jeunesse. Si vous estimez, après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Documents à fournir :

Joindre obligatoirement au présent dossier une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile ou extrascolaire comprenant la clause de rapatriement de l'enfant en cas de problème
Pour pouvoir participer aux activités sportives, un certificat médical de non contre-indication, ou une copie de la licence sportive en cours de validité.
Pour participer aux activités nautiques, un test d'aisance aquatique est obligatoire.

Formule d'inscription :

J'inscris mon fils, ma fille, au Club 11-13 ans dans le cadre de la formule :

- 1) Formule fermée
- 2) Formule semi ouverte
- 3) Formule ouverte

1) Je n'autorise pas mon fils, ma fille, à quitter le Club sans qu'il (elle) ait été récupéré (e) par le soussigné ou sous la responsabilité de En cas de modification une lettre devra être fournie par le responsable du jeune.

2) J'autorise mon fils, ma fille, à quitter le Club, seul, sous ma responsabilité à partir de heures.

3) J'autorise mon fils, ma fille à quitter le Club seul sous ma responsabilité à tout moment de la journée.

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements indiqués, et avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club 11/13 ans que j'approuve.
Je m'engage aussi, en cas de vol ou de casse volontaire, à rembourser les dommages commis par mon enfant.

Fait à Lésigny, le :

Signature des parents

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/09/2019

Application agréée E-legalite.com